



Québec, le 30 octobre 2013

Monsieur Stéphane Bédard
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 17 septembre 2013 était déposé à l'Assemblée nationale l'extrait d'une pétition visant l'accès à l'assurance pour les personnes judiciarisées et leurs proches, signée par 534 pétitionnaires et demandant que le gouvernement du Québec agisse afin que les personnes ayant un casier judiciaire et leurs proches cessent d'être discriminés en matière d'assurance si cette discrimination n'est pas fondée sur une étude actuarielle.

L'accès à l'assurance privée est un sujet important pour notre gouvernement. Toutefois, même si l'accès à l'assurance privée pour tous est souhaitable, il est loisible aux assureurs privés d'émettre des contrats d'assurance aux seuls proposants qui rencontrent leurs critères d'acceptation du risque, et ce, dans le respect de la Charte des droits et libertés de la personne qui est claire à ce sujet.

Il n'a pas été démontré que les assureurs privés ne prenaient pas de décisions basées sur leur appréciation des risques, mais plutôt par pure discrimination.

Si des assureurs privés refusent d'assurer des personnes qui ont un casier judiciaire ou les proches de ces dernières, il y a aussi lieu de préciser que des assureurs n'offrent pas d'assurance à certaines catégories de citoyens ou dans certaines situations, soit parce qu'ils ne possèdent pas l'expertise pour ce faire ou que les risques visés n'entrent pas dans le cadre de leur politique de souscription des risques.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nicolas Marceau